

La vie à défendre



Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 15 septembre 2020

Ce C H S C T s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 13 h 45 La présidence a été assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques de notre département. M. Hubert Girard , Mme Isabelle Jouinot, M. Stéphane Gaucher, M. Philippe Royer, M. Olivier Staff, Mme Françoise Rivaux (infirmière), Mme Sylvie Heroguer (secrétaire animatrice du CHSCT) Mme Sylvie Niellini (experte assistante sociale) et M. Olivier Wintrebert (ISST) ont également participé à ce comité. Le président a rappelé que la CFTC n'avait pas droit de vote ce jour en l'absence de titulaire/suppléant.



Ordre du jour

- Approbation des PV des CHSCT des 3 mars, 23 avril et 11 mai 2020
- Point sur le Groupe de Travail du 1^{er} septembre
- Proposition d'utilisation du solde des crédits de 2020
- Point sur l'évolution de la crise sanitaire Covid-19
- Questions diverses

Le représentant
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Stéphane ROYER, Expert, B D V Arras

Point 1 : Approbation des P V des CHSCT des 3 mars, 23 avril et 11 mai 2020

aucune observation, approuvés à l'unanimité

Point 2 : Point sur le groupe de travail du 1er septembre 2020

Concernant ce groupe de travail, la Direction nous a communiqué les éléments suivants :

1° : Registre Santé Sécurité au Travail

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé Santé Sécurité au Travail ont été étudiées. Il n'y a pas d'observation sur les registres papier. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivés. De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être.

Observations particulièrement mentionnées ou complémentaires

Arras Diderot : Des nuisances provenant de l'usine Soplaryl sont toujours à déplorer : les travaux n'ont pas pu être réalisés par l'entreprise en raison de l'épidémie de COVID. L'entreprise sera relancée. L'ingénieur a appelé la direction et un aménagement a été fait sur leur compacteur. Aujourd'hui apparemment il y a une différence sonore, et cela évolue dans le bon sens. Mettre à jour les répondeurs téléphoniques pour la réception des contribuables. Des problèmes de sécurité du parking ont été signalés lors des travaux publics réalisés dans la rue.

SIE de Béthune : infiltrations d'eau générant des odeurs de décomposition. Le problème sera étudié.

Saint-Venant : les baies vitrées ne s'ouvrent pas. Il n'y a pas de solution à proposer car il s'agit de verre sécurit.

CDFP Calais : ambiance thermique. Les signalements ont été repris sur une seule ligne.

Divers sites : s'assurer que l'entretien des VMC est bien réalisé par l'entreprise détentrice du contrat de maintenance. Voir avec les gestionnaires de site pour formaliser les interventions. Il faudra en refaire prochainement.

NRP : 71 signalements avaient fait l'objet d'une inscription sur le registre courant 2019. Une réponse a été apportée par le Directeur. Les signalements resteront en ligne une quinzaine de jours avant d'être archivés et regroupés sur une seule ligne.

Signalements relatifs à la COVID 19 au début de l'épidémie : ils seront regroupés sur une seule ligne (les connaissances et la mise à disposition de matériel de protection ont évolué depuis).

Après examen, il reste 31 observations en cours (147 signalements au départ)

2° : Rapport de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail

Les notes de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail ont été portées à la connaissance des membres du groupe de travail. Elles concernent les visites des accueils de Bapaume, Marquion, Arras et Lens qui ont été réalisées dans le cadre de la mise en application du protocole d'accompagnement à l'ouverture des accueils.

3° : déclarations d'accidents du travail

On recense 6 accidents de service et un accident de trajet depuis le groupe de travail du 04/02/20. Les causes de ces accidents ne justifient pas une intervention du CHSCT.

4° : Fiches de signalement :

On dénombre 5 nouvelles fiches de signalement depuis le groupe de travail du 04/02/20. Parmi les 5 nouveaux signalements :

- 1 signalement externe fait état de menaces. Un courrier de soutien a été adressé à l'agent.
- 1 signalement concerne un malaise sans chute. L'agent a été pris en charge immédiatement par les pompiers.
- 3 signalements feront l'objet d'un examen ultérieur (lorsqu'ils auront été traités par les RH).

5° : Exercices d'évacuation Incendie

Il n'y a pas eu d'exercice incendie réalisé depuis le dernier groupe de travail en raison de la crise ,

Point 3 : Proposition d'utilisation du solde des crédits de 2020

Il y a eu une présentation du tableau des crédits par la Direction. Il sera donc notamment prévu sur Calais le recouvrement des sols amiantés du restaurant administratif, la réfection des revêtements muraux et des revêtements sols (résine). Pour Arras-Diderot, prévision d'achat d'une auto-laveuse. Pour le département, le remplacement de sèche-mains sera prévu. Il est aussi prévu d'utiliser une partie du solde du crédit pour une opération spécifique de nettoyage des blocs VMC.

Point 4 : point sur l'évolution de la crise sanitaire Covid-19

Concernant ce point important de l'ordre du jour, la direction nous a communiqué les éléments suivants :

Masques :

Tissus : distribution en août de lots de 5 masques tissus lavables 30 fois norme recommandée AFNOR SPEC S76-001 : 2020. 1 lot de 5 masques pour chaque agent. Au 03 septembre, 12 000 masques jetables étaient disponibles dans les services. Une nouvelle dotation est en cours. A noter que la division BIL dispose d'un stock de 17 000 masques jetables et 1500 masques tissu par lot de 5.

Diffusion produits

Diffusion courant septembre de réapprovisionnement en désinfectant : bidon de 10 litres pour les trésoreries / 20 litres pour les CDFIP multiservices

Équipement de toutes les équipes de travail de flacons de gel en 300 ou 400 ml et de flacons individuels pour les agents nomades fin juin.

8 cartons de 4 bidons de 5 litres de gel hydroalcoolique et 2 pompes ainsi que 15 cartons d'essuie mains de 6 pièces ont été ainsi livrés sur site à Boulogne Aumont fin juillet. Cette commande est destinée aux trésoreries plus proches du C D F P de Boulogne. L'équipe logistique de la côte pourra les livrer au fil de l'eau.

Une commande globale de savon pour l'ensemble du département vient d'être passée afin d'alimenter l'ensemble des services.

Ménage :

Maintien des passages de la société ONET pour les nettoyages quotidiens des points de contact dans les postes isolés. Deux désinfections sur le SIP de Lens Nord et la zone d'accueil (28/08 et 03/09).

Plexiglas

Suite aux visites de l'ISST et de l'assistant de prévention, des plexiglas supplémentaires ont été installés dans les accueils de Lens et Arras. Quelques plexiglas ont été installés à la demande du médecin de prévention ou lors de situations rapprochées de certains postes de travail. 30 plaques de plexiglas ont été commandées puis livrées par la division BIL courant août (100 sur 75).

Vigiles :

Mise en place de vigiles sur les sites d'Arras et Hénin-Beaumont pour 1 mois à la sortie des rôles IR.
Mise en place d'un vigile sur Lens jusqu'au 15 novembre.

La Direction fera prochainement une note aux chefs de service sur le respect strict des gestes barrières. En effet, trop peu d'agents les respectent.

Sur Lens, à ce jour, il y a eu 4 cas, et pas 1 de plus. Il est possible d'envisager un dépistage des personnels, mais, ce n'est pas obligatoire et on ne peut pas obliger les agents à faire le test. 10 personnes ont été mises en congé maladie d'office et testées négatives. Ce matin (15/09) elles ont repris le travail après avoir transmis le résultat de leur test négatif au service médical.

Définition du cas contact :

agent (avec ou sans masque) ayant travaillé avec l'agent testé positif à moins d'un mètre pendant plus de 15 mn. Dès lors ; il rentre chez lui et informe son médecin traitant (pour avoir un arrêt maladie, pour faire le test et pour recevoir les résultats du test).

C'est le service médical qui décide qui est cas contact ou pas, après tout un questionnement auprès du chef de service.

